

Protocole d'accord Covid-19 du 18 juin 2020 *conditions d'ouverture*
des écoles publiques,
de la garderie périscolaire
et de la restauration scolaire
Période du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet
(mis à jour le 22 juin)

Ce protocole est construit pour accueillir vos enfants et leur permettre de retrouver une vie d'enfant tout en respectant les règles sanitaires de confinement agrandi au groupe de la classe.

Ce protocole est établi entre les directeurs d'école, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les agents communaux, les responsables de services, la maire, la DGS, les parents.

- Vu l'allocution solennelle du président de la République dimanche 14 juin,
- Vu le protocole sanitaire en date du 17 juin,
- Vu que le risque zéro n'existe pas,
- Vu qu'il est nécessaire de lier juridiquement l'ensemble des adultes désignés en introduction de ce protocole d'accord dans le sens où chacun, parents, enseignants, directeurs d'école, agents communaux et maire, s'engage à respecter ce protocole.

Il est décidé d'un commun accord que :

La fréquentation de l'école par les enfants qui y sont inscrits redevant obligatoire, les écoles publiques Henri Matisse et Léonard de Vinci accueilleront l'intégralité de leurs élèves à partir du lundi 22 juin chaque jour (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les écoles restent organisées sur 4 jours. L'organisation des temps scolaires ne change pas.

Henri Matisse : 8h30 - 11h40 et 13h20 - 16h10

*Période de départ/ d'arrivée : de 8h20 à 8h30 / de 11h40 à 11h50
de 13h10 à 13h20 / de 16h10 à 16h20*

Léonard de Vinci : 8h30 – 12h et 13h50 – 16h20

*Période de départ/ d'arrivée : de 8h20 à 8h30 / à 12h
de 13h40 à 13h50/ à 16h20*

La distance d'un mètre linéaire étant matériellement impossible dans les espaces clos (école, restaurant scolaire et garderies périscolaires), l'organisation repose sur le non-brassage entre les enfants de classes et d'écoles différentes.

Depuis le 3 juin, Le mercredi, l'accueil de loisirs « Méli Mélo » est ouvert à la journée. (7h30-18h30)

Les points d'entrée ne changent pas pour les 8 dernières journées d'école.

Parents : dans l'enceinte des écoles, le port du masque est obligatoire

Pour l'école Henri Matisse,

L'accueil de tous les enfants continue de s'effectuer par une porte extérieure de chaque classe (plan à consulter sur le site Laille.fr). Il est rappelé aux parents qu'ils ne peuvent pas rentrer dans les classes.

Pour l'école Léonard de Vinci

Les 3 entrées restent identiques (plan à consulter sur le site Laille.fr).

Le soir, les parents qui attendent dans la rue du Champ de Foire et du Point du Jour pourront rentrer à 16h20 dans la cour pour reprendre leur(s) enfant(s) auprès de leur enseignant ou enseignante.

Le port du masque est obligatoire pour les adultes ainsi que le respect des distanciations.

Les parents ne pourront en aucun cas entrer dans les locaux des deux écoles.

Circulation aux abords des écoles

Madame la maire rappelle à tous les parents qu'il est impératif pour la sécurité de tous de respecter le code de la route. Cela inclut le respect de la limitation de la vitesse à 30 km et des règles de stationnement. La rue, les trottoirs et les arrêts de bus ne sont pas des espaces de stationnement.

L'agent de police municipale sera mobilisé pour sanctionner toute infraction à ces règles.

Restauration Scolaire

La restauration scolaire continuera d'être maintenue sur le site.

L'adulte référent du groupe classe accompagne les enfants sur l'intégralité du temps méridien. Il veille sur son groupe, sur le respect des gestes barrières dont le lavage des mains et le non brassage avec d'autres classes.

Pour les maternelles, le service continuera d'être assuré par les ATSEM, avec un repas qui débutera à 11h45.

Pour les élémentaires, le service continuera de se faire en libre-service pour l'entrée, le plat, le fromage et le dessert.

Les couverts, le pain et l'eau sont toujours distribués par l'adulte référent du groupe.

Les enfants continueront de manger par classe.

La circulation continuera d'être modifiée pour éviter les croisements.

Garderie périscolaire

Les garderies continueront d'être ouvertes uniquement pour des besoins impérieux.

Les horaires ne changent pas par rapport au protocole précédent.

En maternelle, les enfants continueront d'être accueillis à la porte de leur classe à partir de 7h45.

Le soir, de 16h30 à 18h30, l'accueil continuera de se faire niveau scolaire dans la garderie maternelle.

En Élémentaire, les enfants continueront d'être accueillis de 7h45 à 18h30 par niveau scolaire à la garderie LDV.

Transport scolaire

Le transport scolaire communal pour les écoles est maintenu avec un siège vide sur deux. Pour y accéder, les enfants devront être munis d'un masque différent matin et soir.

Rappel des Mesures Anti Covid déjà en place

Les gestes barrières continueront d'être appliqués par les enfants et les adultes au sein des bâtiments (écoles, classes, restaurant scolaire, garderie) :

- Lavage des mains au savon :
 - avant l'entrée en classe,
 - après être allé aux toilettes,
 - avant et après les récréations,
 - avant l'entrée et à la sortie du restaurant scolaire,
 - avant la sortie définitive de l'école ou de la garderie.

- Le port du masque reste obligatoire pour les adultes dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut pas être garantie.

- Le nettoyage désinfection des locaux continuera d'être effectué quotidiennement avec des produits virucides ECOCERT.

- Les classes seront obligatoirement aérées dès le matin, sur les temps de récréation, les temps du midi, et après la sortie des cours.
Cette pratique reste fortement conseillée pendant le temps d'enseignement, ceci afin de diminuer l'utilisation de produits chimiques et parce que la ventilation naturelle a fait ses preuves dans le ralentissement de la circulation du virus.

Procédure en cas de situation de suspicion

Il sera procédé à l'isolement des personnes (enfant ou adulte) dès le moindre soupçon de symptôme du COVID 19, dans l'attente des instructions des autorités de santé compétentes. Le parent en sera immédiatement informé.

Engagement des parents :

- Je m'engage à prendre la température de mon enfant chaque matin avant de venir à l'école et de ne pas l'y amener s'il a de la fièvre (38° ou plus) ou d'autres symptômes du Covid et à prévenir l'école.
- Je m'engage à ne pas mettre mon enfant à l'école en cas de Covid-19 suspecté ou déclaré chez un membre de la cellule familiale et à prévenir l'école.
- Je m'engage à venir chercher mon enfant immédiatement en cas d'appel de l'école suite à une constatation de symptômes. Tout retour à l'école se fera sur présentation d'un certificat médical.
- Je m'engage à programmer les rendez-vous médicaux et paramédicaux de mon enfant au maximum en dehors du temps scolaire,

Le retour à l'école étant redevenu la règle générale, la présence de votre enfant signifie que vous avez pris conscience de ce protocole et que vous engagez à le respecter.